

LE BULLETIN municipal de Quaix-en-Chartreuse

Sommaire

Edito

p 2-3

Ca s'est passé à Quaix

p 4-5

Retour sur les événements
de la fin d'année

Dossier

p 6-7

La restauration collective
durable

Vie locale

p 8-10

Infos pratiques

p 11-12

■ Edito

Chères Queylardes, Chers Queylards,

L'année 2022 a été marquée par une envolée significative des coûts de fonctionnement, notamment en matière d'énergies mais plus globalement de la plupart des matières premières si bien que cela impacte considérablement les finances des ménages et de la commune. Nous sommes, par la force des choses, toutes et tous associés pour répondre aux défis de la rationalisation des dépenses et de la sobriété énergétique et cela ne pourra aboutir sans un sens aigu de solidarité.

Concernant la vie communale lors des 12 derniers mois : Le village a connu d'importants travaux d'aménagement de la cour de l'école, avec notamment la construction d'un imposant préau mais également l'implantation d'une structure de jeux à destination des élèves de maternelle. Ceci marque l'aboutissement d'un projet de plusieurs années initié par le mandat précédent.

En mentionnant l'école, je tiens à préciser que celle-ci a fait l'objet d'une consultation publique, sur l'ensemble de l'année, quant au nom à lui attribuer et j'ai l'honneur de vous annoncer officiellement qu'il conviendra désormais d'emmener vos enfants à **l'école de l'Aiguille !**

Au titre des animations, 2022 a vu naître, ou renaître, un nombre considérable d'initiatives associatives ou communales indispensables à une vie de village saine et épanouissante. Parmi les réalisations d'envergure je citerai tout d'abord le four à pain, fraîchement inauguré par l'association Quaix patrimoine et animation, qui a permis un accroissement important des manifestations dont nous ne pouvons que saluer l'effet fédérateur. Il convient également de mentionner le retour de la foire et du trail de Quaix, en mai dernier,



ainsi que du forum des associations, du vide grenier du Sou des écoles et de la fête de la pomme à l'automne. Ces trois événements, pluri associatifs et soutenus par la commune, ont rencontré un succès important et marquent le dynamisme de notre village. Tous trois seront reconduits en 2023 avec notamment la foire et le trail, dont la date est d'ores et déjà fixée au dimanche 14 mai.

Je continuerai la rétrospective de l'année 2022 en adressant, au nom de l'ensemble du conseil municipal, des remerciements fournis à de nombreuses personnes et services.

Concernant les agents communaux, je tiens à souligner l'investissement sans faille de notre agent technique qui parvient à répondre par sa seule personne à l'ensemble des tâches techniques propres aux compétences communales. Merci également au service périscolaire et entretien qui aura su maintenir des prestations de qualité, malgré de fréquentes nécessités d'adaptation et des contraintes réglementaires toujours plus restrictives, en montrant une résilience à toute épreuve. J'adresse toute ma gratitude aux services administratifs pour leur adaptabilité, leur fiabilité ainsi que leur ténacité dans les moments difficiles. Merci pour votre investissement sans faille à nos côtés. Même si celles-ci ont été préalablement évoquées, je tiens évidemment à remercier chaleureusement l'ensemble des associations de Quaix pour leur rôle essentiel dans le dynamisme et la cohésion sociale du village.

Le nombre et la qualité des activités ainsi que l'investissement des bénévoles et salarié.es doit ici être souligné.

Merci également à l'équipe enseignante... de l'école de l'Aiguille pour la pertinence des enseignements quotidiens à destination de plus de 100 enfants. Un village vivant dépend aussi d'une école de qualité et nous avons la chance d'en compter une dans la commune. Les enfants se sont d'ailleurs largement investis dans la vie locale en 2022 avec la poursuite d'actions régulières, d'intérêt général, qui ont permis à certains d'obtenir un passeport du civisme. De plus, l'année à venir verra les élèves de l'école prendre part à des activités éco-citoyennes qui aboutiront également à l'obtention d'un passeport.

Mes prochains mots s'adressent aux services métropolitains, notamment ceux de la voirie du secteur Nord/Ouest, afin de les remercier pour leur réactivité et leur efficacité, notamment quant à la résolution des dégradations liées aux intempéries de décembre 2021, tout en conservant un suivi régulier et de qualité.

J'adresserai mes derniers remerciements, mais non des moindres, à vous Queylardes et Queylards, pour votre soutien, votre compréhension et votre implication dans la construction d'un espace de vie chaleureux répondant au nom de Quaix-en-Chartreuse.

Concernant ensuite les projections pour 2023,

La commune sera le théâtre d'un nombre important d'aménagements et travaux dont il convient de préciser les grandes lignes.

Le Centre-Bourg constitue le principal secteur concerné avec une mise en accessibilité PMR du cimetière, la poursuite des discussions autour de la dangerosité de la traversée du Bourg mais aussi la reprise du projet d'installation d'une activité de restauration/multiservices au niveau de la salle polyvalente.

Le déploiement de la fibre est également en phase de finition et devrait être effectif à l'issue du 1er semestre de l'année.

Je souhaiterais ensuite aborder la question du « Vivre ensemble » en alertant chacune et chacun sur le fait que le village connaît depuis plusieurs mois une hausse significative des dépôts sauvages tant autour des bacs de tri que dans des espaces naturels. Je ne connais pas précisément les pensées qui se cachent derrière un tel manque de civisme mais sachez que le nettoyage de ces espaces implique un coût et un temps importants et directement imputables à la mairie, alors que le ramassage des déchets ne constitue plus une compétence communale. Il ne sert donc à rien de sanctionner notre administration et les habitants du village pour évacuer une frustration ou par absence de volonté de descendre en déchetterie. Ces dernières sont, faut-il le rappeler, mises à disposition des usagers gratuitement.

Je ne peux enfin conclure mon propos sans adresser de profonds remerciements aux membres du conseil municipal pour leur disponibilité, leur investissement mais aussi leur créativité qui permettent à la commune de faire évoluer ses prestations de services, à destination des administré.es, en gardant un sens aigu des responsabilités et de l'intérêt général. Je peux vous affirmer que chacune et chacun de ces membres exerce un travail de l'ombre considérable qu'il convient ici de saluer.

Cela étant dit, je souhaite à toutes et à tous de connaître une année 2023 propice à l'épanouissement à tout point de vue.



■ Une alarme à la salle polyvalente

Suite aux divers vols et diverses dégradations à la salle polyvalente, une alarme a été installée. Outre le déclenchement des sirènes (intérieure et extérieure) elle permet un enregistrement vidéo en cas de détection d'intrusion. L'alarme se met automatiquement en fonction toutes les nuits et peut être commandée à distance via une application téléphone ou en local via un code ou un badge. En cas de besoin, un badge peut être prêté aux utilisateurs et utilisatrices.

Depuis son installation nous n'avons constaté aucune intrusion.



■ Fête de la pomme



Co-organisée par l'association du verger conservatoire et la municipalité, cette première fête de la pomme post-COVID a été un gros succès. Environ 2.5 tonnes de pommes sur 5 pressées ont permis de récolter et de vendre 700 litres de jus très apprécié. 300 kg de pommes en filet ou cagette ont également été vendues. Toutes les pommes étaient locales, issues du verger conservatoire ou de verger de Quaix et des environs.

A l'année prochaine, **dimanche 15 octobre !**

■ Repas des anciens

Le 18 décembre, la municipalité a organisé le traditionnel "repas des Anciens". Tous ont pu apprécier la cuisine de Jean-Louis Traiteur à partir de gibier gracieusement offert par les chasseurs de Quaix (ACCA).

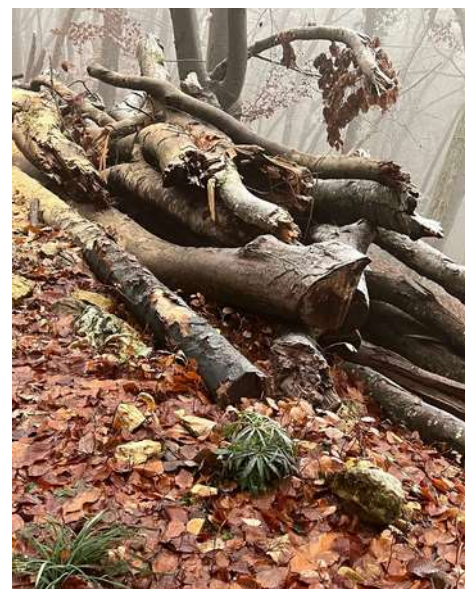


Opération ramassage de bois dans le Néron

A l'initiative du conseil municipal et suite à des demandes reçues en mairie, une opération de récupération de bois dans le Néron a été organisée le week-end du 17 décembre 2022. Elle avait pour objectif de permettre aux personnes du village qui le souhaitent de récupérer le bois non ramassé par l'entreprise ayant réalisé 3 coupes pour le compte de la mairie en 2021.

Malgré une météo défavorable, une dizaine de personnes a pu profiter de ce bois mis à disposition par la municipalité.

Une nouvelle opération est programmée le week end du 25-26 mars 2023.



Changement d'horaires transports en commun

Depuis le 03 janvier 2023, certains horaires de transport en commun ont été modifiés.

La ligne 61 compte 7 Allers-retours quotidiens en semaine entre le village et Le Muret à St Egrève (correspondance avec le tram E). Elle permet notamment aux élèves du bas de Quaix de réaliser leurs trajets école/domicile ou collège/domicile.

La ligne 56 a été prolongée du col de Clémencières pour desservir la cime de Mont Quaix deux fois par jour en semaine, et jusqu'à 4 fois par jour le mercredi et le samedi. Les horaires détaillés sont à télécharger sur le site TAG.fr. Cette ligne est sur réservation.

61

56



Pour les élèves habitant entre la Frette et le village, aucun changement, les lignes Sacado 266 et 466 permettent le transport scolaire 2 fois le matin et 2 x le soir. Correspondance au village pour la 61.



Pour les élèves habitant entre la cime de Mont Quaix et le village, la 61 est remplacée par une ligne sacado, sur le même fonctionnement que la ligne de la Frette : 2 services la matin, 2 le soir. Correspondance au village pour la 61.

Abonnement zone peu dense !

Quaix étant une zone peu dense, les enfants de 4 à 17 ans ont droit à un abonnement spécial à tarif réduit, valable pour une année scolaire : <https://www.tag.fr/177-abonnement-4-17-ans-zone-peu-dense.htm>

■ Vers une restauration collective durable

Soucieuse de réduire son empreinte environnementale, et en adéquation avec un souhait global des administrés, la commune a sollicité un accompagnement métropolitain afin de répondre avec pertinence aux enjeux du gaspillage alimentaire, réduction des emballages plastiques ou encore de valorisation des déchets par le tri ou le compostage. A ces éléments s'ajoute la rédaction d'une feuille de route politique ayant pour vocation de fixer les priorités communales en matière de restauration durable.

Qu'est-ce que la restauration collective durable ?

La notion de restauration durable s'entend comme le fait d'appliquer à la fourniture de repas en collectivité des critères de développement durable dont les trois piliers sont les aspects **sociaux, environnementaux et économiques**. Cela se traduit notamment par le fait de proposer un produit de qualité, dont les modes de production et de distribution ne dégradent pas l'environnement en lui appliquant un juste prix, à la fois satisfaisant pour le producteur et les consommateurs. Par ailleurs, le contexte législatif impose notamment aux structures de restauration collective d'assurer la présence dans les assiettes de **50% de produits issus de filières durables**, dont les seuils s'établissent à 20% de « Bio » et 30% de labélisés (Rouge, AOP, AOC, pêche durable...) et également de servir a minima un repas végétarien par semaine. Au 1er janvier 2024, 60% de la viande et du poisson devront être approvisionnés en "durable". Il convient ici de noter que l'approvisionnement en produits locaux ne s'inscrit en aucun cas dans un cadre réglementaire ou légal.

Un projet accompagné par la métropole

La Métropole s'inscrit dans le Projet Alimentaire inter-territorial (PAiT) de la Grande région grenobloise avec des objectifs d'augmentation des surfaces agricoles et de consommations de produits biologiques, de développement de l'approvisionnement local

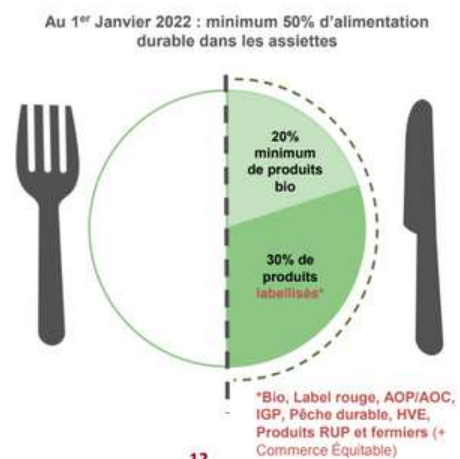


Illustration de la loi Egalim, par le PAiT

et de rationalisation des consommations de protéines animales en privilégiant le local et le qualitatif au quantitatif. En parallèle, l'intercommunalité souhaite réduire de 50% sa quantité d'ordures ménagères entre 2015 et 2030 (Schéma Directeur Déchets 2020-2030). Cela se manifeste par l'accentuation du tri et du compostage (individuel et collectif).

Dans ce cadre, l'accompagnement dont la commune bénéficie gratuitement permet d'impulser et créer les conditions de la restauration durable. Celle-ci se décline en trois axes que sont « **Dans l'assiette** » (analyse des approvisionnements et des menus), « **Autour de l'assiette** » (gestion des déchets, sensibilisation du personnel et convives, aménagement de l'espace de restauration) et « **Au-delà de l'assiette** » (maîtrise des aspects réglementaires, implication et motivation).

L'aspect « Dans l'assiette » se manifeste principalement par le fait de s'assurer, en partenariat avec notre fournisseur de repas (actuellement Trait'Alpes), du respect des prescriptions de la loi Egalim notamment en matière de proportion de produits issus de l'agriculture biologique ou labellisés. Il est également demandé de poursuivre la valorisation de produits locaux dans les menus malgré l'absence de contraintes réglementaires.

Outre les questions de sensibilisation des acteurs quotidiens, l'aspect « Autour de l'assiette » implique un effort considérable de **réduction du gaspillage et de valorisation des déchets**. Ceux issus du gaspillage alimentaire ont fait l'objet, en juin 2022, de **pesées** qui ont permis d'identifier des axes d'amélioration notamment quant aux quantités servies, la qualité de certaines préparations ou encore le développement des **produits « à la coupe » (pain, fromage...)**.



Pesée réalisée lors de l'audit de juin 2022

La valorisation des déchets s'exprime principalement, depuis plus d'un an, par la mise en place et le suivi d'un **compostage collectif** qui permet d'exploiter l'essentiel des aliments non consommés à la cantine ainsi qu'à la crèche. Les bacs, installés gracieusement par la Métropole, sont situés à l'arrière du restaurant scolaire. Par ailleurs, un important travail de facilitation de l'usage des outils de tri des emballages et contenants plastiques devra être mené en coproduction entre les services communaux et métropolitains.



Participation active des enfants à l'entretien du composteur

Un pilotage collectif

Afin de suivre et piloter la démarche et la feuille de route sur la temporalité du mandat, une commission "Restauration Durable" va être réunie prochainement. Elle est constituée de deux élues, d'une agente du service périscolaire et de la responsable du service, du prestataire de restauration, et de délégués des parents d'élèves. S'ils le souhaitent nous pourrions régulièrement inclure les 2 élèves élus éco-délégués !

■ PRÊT DE BROYEURS

Afin de réduire les déchets verts et leur traitement en déchetterie, GRENOBLE ALPES METROPOLE met à disposition des habitant·es des communes de la Métro des broyeurs à végétaux. Le prêt est **gratuit** sous réserve de quelques engagements dont :

- être une personne domiciliée sur la commune d'emprunt ;
- utiliser le broyeur sur la commune d'emprunt ;
- être une personne majeure, veiller à ce qu'aucune personne mineure n'utilise le broyeur ou ne se tienne à proximité lors de son utilisation, veiller à respecter les consignes de sécurité ;
- utiliser le broyeur à des fins personnelles et non professionnelles ;
- conserver le broyat produit à domicile pour une réutilisation en paillage ou en compostage par exemple.



A noter :

Les broyeurs sont partagés par plusieurs communes (pour nous 5 communes), ils restent une semaine sur chaque commune.

2 broyeurs sont disponibles, l'un thermique (à gauche), sur remorque, permet le broyage de branches jusqu'à 10 cm de diamètre. Il a été remplacé cette année par un modèle plus facile d'utilisation. L'autre, électrique (en haut), permet le broyage de branches jusqu'à 3 cm de diamètre. Il tient assez facilement dans un coffre de voiture.

La réservation s'effectue en ligne sur le site de la Métro :

<https://www.grenoblealpesmetropole.fr/23-reserver-un-broyeur-a-vegetaux.htm>

Le broyeur est à retirer et à ramener aux services techniques de la commune. Le broyeur thermique nécessite une boule d'attelage.

■ TRESORERIE PUBLIQUE

Depuis le 1er janvier, les locaux de la trésorerie publique ont été déménagés par l'Etat. L'accueil du public se fait désormais à **Fontaine, au 2 boulevard Paul Langevin.**

A noter qu'un service de **paiement en ligne est désormais déployé** sur la commune pour régler les factures du périscolaire, loyers etc.



■ CITYKOMI, Info en temps réel sur vos téléphones : la commune s'équipe !



Soucieuse de développer sa communication et répondre ainsi aux attentes de ses habitants, la commune s'est dotée tout récemment de l'application **Citykomi®**.

Téléchargeable gratuitement à partir des plate-formes App Store (iPhone) et Play Store (Android), Citykomi® permet à la population de Quaix de rester connectée à sa mairie pour recevoir la bonne information au bon moment.

Très simple à utiliser et très efficace, Citykomi® vise d'abord à faciliter la vie des habitant·es dans leur quotidien : ainsi peut-on recevoir directement les informations ou les alertes propres à la vie locale : un imprévu, des horaires d'accueil qui évoluent, un chantier qui débute, des intempéries, etc.

FACILE, GRATUITE ET ANONYME

Délibérément conçue pour respecter la vie privée des usagers, l'application Citykomi® ne nécessite la création d'aucun compte et n'exige aucune donnée personnelle pour s'abonner aux notifications de la mairie. Chaque administré·e est libre de s'abonner à sa guise et ne recevra que les informations publiées par la commune de Quaix.

COMMENT ÇA MARCHE ?

Une fois l'application téléchargée, il suffit de flasher le QR Code de la commune ci-contre ou de rechercher « Quaix-en-Chartreuse » dans l'application via la petite loupe pour s'abonner aux informations. Les messages sont rédigés par l'équipe de la mairie pour informer la population en temps réel.



Il n'y a aucune publicité dans l'application et la commune de Quaix-en-Chartreuse est l'unique source d'informations.

Vous êtes bienvenu·es à l'accueil de la mairie si une aide est nécessaire pour l'installation !

Citykomi® est complémentaire des autres moyens de communication utilisés par la commune. Le site web (<http://www.quaix-en-chartreuse.fr/>) reste l'élément central avec des articles plutôt détaillés et plus longs, et le bulletin municipal continue à être distribué dans les boîtes aux lettres pour les informations générales sans degré d'urgence. Cette application remplacera en revanche les publications relayées sur la framaliste, par nature medium d'échanges non officiel.

■ L'école de Quaix devient "L'Ecole de l'Aiguille" et s'engage pour le développement durable

Il y a quelques mois, nous avons ouvert un appel à propositions pour le nom de l'école. Deux propositions, en rapport avec les patrimoines culturel et géographique de la commune, ont retenu notre attention : l'Ecole de l'Aiguille ou l'Ecole Jacqueline Marval. Les deux propositions ont été soumises à une consultation sur le site web.

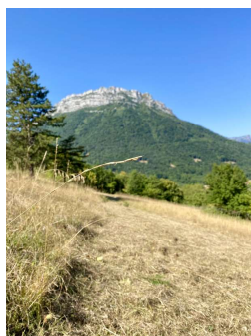
Le vote a été clos le 31 décembre 2022.

196 participations ont été dénombrées. Parmi elles, **l'Ecole de l'Aiguille a reçu 121 votes**, contre 75 pour l'école Jacqueline Marval. Le nom de l'école sera affiché sur le préau.

D'autre part, cette année l'école s'engage dans le développement durable. En partenariat avec la commune, elle souhaite obtenir le label "Ecole en Démarche de Développement Durable" (E3D). Cette démarche va de pair avec les projets de cette année autour du thème de "la Planète" : au programme, ateliers, conférences, sorties pédagogiques, et une exposition réalisée par les enfants à venir en fin d'année.



■ Combe Blanche



La commune, représentée par Monsieur le Maire, a signé la vente des terrains de Combe-Blanche le 16 novembre dernier. L'acquisition a été effectuée par la SAS MIAL qui se chargera de l'aménagement des terrains ainsi que de la commercialisation des lots.

Une première tranche de travaux, relative au débroussaillage des parcelles a d'ores et déjà été réalisée et la viabilisation sera réalisée au printemps.

Les modalités et calendrier de vente des lots sont consultables sur le site du promoteur à l'adresse suivante : <https://mv-residences.com/>

■ A noter dans vos agendas

Des réunions publiques seront organisées pour l'organisation de cette manifestation. Si vous êtes intéressé-es, si vous avez des idées, si vous êtes motivé-es, surveillez les annonces municipales et rejoignez l'équipe d'organisation.

Prochaine foire de Quaix

14 mai 2023

Contact médicaux



Cabinet Kinésithérapeute : 04 76 56 90 19 ou 06 81 03 06 71

Cabinet Infirmier : 06 16 79 10 87

SOS Médecin (consultations en cabinet) : <http://sosmedecins-grenoble.fr/>
3 av 8 Mai 1945, 38130 Echirolles
7j/7 24h/24 : 04 38 701 701

Pour se restaurer et faire ses courses

Laurence vous réglera de repas à emporter à Quaix-en-Chartreuse, le mercredi ou le vendredi : commandes et infos : <https://www.lespetitspoisdanslesgrands.fr>



Au cœur du village tous les dimanches matins jusqu'à 13h, les exposants proposent des fruits et légumes, des fromages, et une épicerie en vrac un dimanche sur deux.

Joindre la mairie

Les services administratifs

Téléphone : 04 76 56 82 66 / E-mail : mairie@quaix-en-chartreuse.fr ou le formulaire contact du site internet
Adresse postale : 15, place Victor Jaillot - 38950 Quaix-en-Chartreuse

Le service scolaire et périscolaire

Téléphone : 04 76 56 40 06 / E-mail : periscolaire@quaix-en-chartreuse.fr
PORTAIL FAMILLE : <https://pl.jvsonline.fr/EspaceFamille/>

Le site web et l'appli

<http://www.quaix-en-chartreuse.fr/> et l'application Citykomi (voir page 9)

Les services techniques

(pour signaler un problème sur la voirie communale ou sur un équipement géré par la commune)
E-mail : mairie@quaix-en-chartreuse.fr ou le formulaire contact du site internet

Pour signaler un problème sur une voirie métropolitaine:

<https://demarches.grenoblealpesmetropole.fr/>

Ouverture de l'accueil

Les permanences de l'accueil / secrétariat

Lundi de 13h30 à 17h, Mercredi de 9h à 12h et de 14h à 18h30, Vendredi de 13h30 à 17h

➔ Pour les questions d'urbanisme ou d'état-civil, merci de prendre rdv au préalable au 04 76 56 82 66, ou mairie@quaix-en-chartreuse.fr

Les permanences des élus

Les élus vous reçoivent uniquement sur rendez-vous - Contactez l'accueil de la mairie, qui transmettra votre demande.

■ L'état civil à Quaix en 2022



■ In memoriam : Roger CLOITRE

Un travailleur, un homme d'engagement, de devoir et de conviction nous a quittés le 6 octobre 2022

Le TRAVAILLEUR

Dès son plus jeune âge, c'est à côté de son grand-père qu'il a commencé à travailler à la ferme dans un contexte difficile de guerre et d'après-guerre. Puis ce fut dans la maçonnerie avant de devenir chauffeur Poids Lourds dans les travaux publics et le déneigement. Malgré ce dur travail, Roger a eu à cœur de continuer à faire vivre la ferme familiale de la croix de Chorre. Vraie force de la nature, il savait tout faire : Maçonnerie, charpente, bûcheronnage, terrassement, mais aussi tuer le cochon, faire le saloir, les saucissons, les pansettes, le boudin, la gnôle, etc.



LE SENS DU DEVOIR : LA GUERRE D'ALGERIE : Appelé à 20 ans comme 1,5 millions de jeunes, il est parti 28 mois. Son sens du devoir et sa condition physique l'ont amené en première ligne dans les sections de combats. Cette guerre restera pour lui un souvenir marquant de sa vie et montrera son sens de l'amitié.

SON ENGAGEMENT CIVIQUE : À la Mairie sous les mandats de Robert MAZARD. Élu à la commune pendant 3 mandats dont 2 en tant qu'adjoint ; il s'est occupé des travaux et de la gestion de la forêt en collaboration avec l'ONF, en participant au marquage, à la vente des coupes de bois, aux coupes affouagères. Grâce à lui des animations exceptionnelles ont eu lieu lors de la foire : Exposition de vieux outils, ferrage de roues, battage à l'ancienne, débardage du bois avec des chevaux...Il savait fédérer et amener à participer un maximum d'anciens pour l'organisation de ces événements qui demandait une préparation d'une année sur l'autre. Sa participation active à la naissance de la salle polyvalente, la station d'épuration, la relance des pommiers anciens, à la construction des jeux de boules etc. est à souligner.

SON ENGAGEMENT ASSOCIATIF ET SES PASSIONS

La FNACA: Roger a marqué l'association du canton de St Egrève et même les associations alentours par son implication et sa participation aux commémorations et aux moments plus festifs. Il en est devenu le président en 2019, tâche accomplie avec toute la rigueur nécessaire au devoir de mémoire.

La Chasse : Son autre grande passion. Il a œuvré aussi bien au niveau local qu'au niveau départemental, défendant une chasse propre et respectueuse, ainsi que dans le St Hubert Club. On peut citer aussi son engagement dans l'Union Avicole de l'Isère (éleveur de pigeons et participant aux expositions) et les Comices Agricoles (amoureux du monde rural c'était la visite incontournable).

Les Boules et le sport : Non seulement il a œuvré pour la construction des jeux, il a été un joueur dès le départ et un volontaire pour toutes les corvées. Malgré toutes ces occupations il trouvait du temps pour les randonnées en montagne, et la pratique du ski de fond.

Le patrimoine : Participation de Roger à la rénovation de l'église, ainsi qu'au four à pain, qui fut son dernier acte de bénévolat remarquable dans le maniement de pierres et béton. Toujours le premier sur le chantier et les échafaudages.

Roger a également été pompier volontaire à Saint Martin le Vinoux dans les années 1960.

SA FIDELITE EN AMITIE et SON SENS DE LA FETE.

Roger, toujours prêt à rendre service, fidèle en amitié avec ses camarades de combat d'Algérie était un danseur hors pair et toujours prêt pour les bals du samedi soir.

Au revoir Roger, tu as marqué et rythmé la vie de Quaix pendant 84 ans.

■ Rencontrer le député de la 5ème circonscription

Permanences de Jérémie Iordanoff
1, rue Conrad Killian - 38950 - Saint-Martin-le-Vinoux
mail : jeremie.iordanoff@assemblee-nationale.fr
Uniquement sur rendez-vous. La question ou le dossier à traiter doit être transmis au préalable.

Bulletin municipal n°26
Edité par la mairie de Quaix-en-Chartreuse.
Rédaction : équipe municipale.
Directeur de publication : Pierre Faure. Impression
: imprimerie Notre Dame, Monthonnol.
Tirage : 400 exemplaires.